

PROGRAMME JULES VERNE 2022-2023

FAQ

(mis à jour le 29/09/2021)

Que propose le programme Jules Verne 2022-23 dans l'académie ?

Pour une mise en œuvre de la mobilité en 2022/2023, l'académie propose :

- **deux détachements** aux Etats-Unis (Arizona, Colorado, Floride, Utah, et d'autres partenariats sont à l'étude) dans le premier degré.
- **deux mises à disposition sans réciprocité**, en Equateur ou au Costa Rica, dans le second degré.

Postes en détachement

1. En quoi consiste le détachement ?

Le détachement est une situation administrative dans laquelle le fonctionnaire est placé hors de son corps d'origine et continue à bénéficier dans ce corps de ses droits à avancement et retraite.

Pour le détachement aux Etats-Unis, l'enseignant est recruté par un district local, avec un contrat de travail local.

2. Combien de temps peut-on être détaché ?

Un à deux ans maximum.

3. Est-ce que l'on retrouve son poste après le détachement ?

La politique Ressources Humaines est départementale, il est donc difficile de répondre pour chaque département. Le détachement implique une perte de poste. Cependant, il semble d'usage que vous puissiez retrouver votre poste après un an de détachement, mais pas après deux ans. Des précisions sont à demander à votre hiérarchie à la DSDEN. L'objectif est d'intégrer un dispositif d'enseignement bilingue à parité horaire de votre département au retour de votre détachement.

4. Quelles sont les conditions pour être candidat ?

Il faut avoir 3 ans d'ancienneté minimum (année de stage non comptabilisée) et posséder le niveau B2 en anglais (niveau qui sera vérifié lors des phases de sélection).

5. Comment la sélection se déroule-t-elle ?

Votre dossier doit d'abord être validé par votre inspecteur, puis par le/la DASEN du département. La DRAREIC opère ensuite une sélection parmi les dossiers validés, sur les compétences linguistiques (il faut être capable d'effectuer sur place toutes les formalités administratives et de s'intégrer dans une équipe pédagogique anglophone), et la capacité à s'adapter au système éducatif du pays partenaire. À l'issue du processus d'étude du dossier, s'il est retenu, un entretien sera proposé avec l'inspecteur d'anglais et le Dareic.

6. Quels seront les postes proposés ?

Il s'agit d'enseigner **en français** dans un dispositif bilingue américain. Les spécificités varient selon les lieux d'enseignement. En Utah, le principe est d'avoir deux classes, 50 % du temps, avec un binôme anglais qui fait la partie du programme qui doit se faire en anglais. Dans le Colorado c'est un peu différent, il s'agit d'enseigner dans une école française, avec une seule classe. Le niveau que vous aurez n'est pas déterminé à ce stade, cela dépend des postes américains dont nous n'avons pas encore connaissance. Vos souhaits d'affectation (lieu et niveau) seront pris en compte dans la mesure du possible.

7. Peut-on partir avec son conjoint et/ou ses enfants ?

Oui, bien sûr. Pour les USA, votre conjoint(e) ne peut obtenir un permis de travail que si vous êtes marié(e)s. Les personnes de votre famille avec lesquelles vous envisagez de partir doivent avoir été recensées dans le dossier de candidature.

8. Quid de l'assurance santé ?

La plupart des écoles proposent une assurance santé, le prix varie en fonction des écoles. Cette couverture santé ne démarre souvent qu'au 1^{er} septembre, il est donc parfois nécessaire de prendre une assurance santé relais pour un mois ou un mois et demi si vous arrivez courant juillet/août sur place.

9. Quel sera votre salaire ?

Le salaire est fonction de l'ancienneté, des diplômes et des districts. Il est donc difficile de donner une réponse précise. Néanmoins, on peut dire que le salaire va se situer entre 35 000 et 70 000 dollars par an (selon ancienneté et qualifications, par exemple double master). Dans tous les cas, vous gagnez beaucoup plus qu'en France, ce qui explique l'absence d'aide financière de la part de l'académie car ce gain supplémentaire comble rapidement les frais engagés.

10. Cotisations retraite

Il est possible de continuer à cotiser pour la retraite, ou non, un formulaire est à remplir pour signaler l'option choisie au moment du détachement.

11. Quels sont les frais engagés pour le départ ?

Là encore, c'est extrêmement variable. Il faut bien sûr prévoir le billet d'avion, des frais de visa, très probablement l'achat d'une voiture, bien sûr la location d'un logement (comme en France).

12. Comment se passe l'arrivée ?

Vous êtes très bien accueillis et soutenus dans toute vos démarches. Le séjour en Utah commence par un séminaire d'accueil et de formation (logement à l'hôtel pris en charge, pour vous uniquement). L'Arizona dispense également une solide formation. Le Colorado et la Floride sont également très organisés et accueillants. Le personnel de votre district d'affectation et de votre école, les parents d'élèves vous accompagnent dans toutes vos démarches et vous hébergent pour commencer si besoin. Vous n'êtes pas livrés à vous-même. Des formalités sont à accomplir : obtenir un numéro de sécurité sociale, le permis de conduire de l'Etat (très simple), ouvrir un compte en banque etc... Ces démarches nécessitent un niveau d'anglais correct.

BO Programme de mobilité internationale Jules Verne pour l'année scolaire 2022-2023 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo29/MENC2116827N.htm>

Postes mis à disposition

1. En quoi consiste la mise à disposition ?

Une mise à disposition est une situation administrative dans laquelle le fonctionnaire continue à bénéficier dans son corps de ses droits, de son avancement et de sa retraite. Il continue à être rémunéré par son académie d'origine.

2. Combien de temps peut-on être mis à disposition ?

Une mise à disposition d'un an est renouvelable une fois.

3. Est-ce que l'on retrouve son poste après la mise à disposition ?

Oui.

4. Quelles sont les conditions pour être candidat ?

Il faut avoir 3 ans d'ancienneté minimum (année de stage non comptabilisée) et posséder le niveau B2 en espagnol (niveau qui sera vérifié lors des phases de sélection).

5. Comment la sélection se déroule-t-elle ?

Votre dossier doit être validé par le chef d'établissement, puis votre IA-IPR. La DRAREIC opère ensuite une sélection parmi les dossiers validés, sur les compétences linguistiques (il faut être capable d'effectuer sur place toutes les formalités administratives et de s'intégrer dans une équipe pédagogique hispanophone), et la capacité à s'adapter au système éducatif du pays partenaire. À l'issue du processus d'étude du dossier, s'il est retenu, un entretien sera proposé avec l'inspecteur d'espagnol et le Dareic.

6. Quels seront les postes proposés

A ce jour, un poste Equateur et un poste au Costa Rica. Les modalités de l'enseignement seront précisées ultérieurement.

7. Quel sera votre salaire pour la mise à disposition ?

Votre salaire continuera à être pris en charge par l'académie de Lyon.

8. Peut-on partir avec son conjoint et/ou ses enfants pour la mise à disposition ?

Oui, bien sûr. Les personnes de votre famille avec lesquelles vous envisagez de partir doivent avoir été recensées dans le dossier de candidature.

BO Programme de mobilité internationale Jules Verne pour l'année scolaire 2022-2023 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo29/MENC2116827N.htm>